



OFFICE NOTARIAL AUDREY LEGRAND

TARIF DES PRESTATIONS SOUMISES A HONORAIRES

Suivant décret n°2016-230 du 26 février 2016 et arrêtés des 26 février, 17 & 28 octobre 2016

Les honoraires de droit des sociétés

Constitution de société (*mise au point, rédaction, dépôt au greffe du Tribunal de commerce, publicité légale*) 800 € HT
(honoraires 600 HT si statuts SSP) Soit 960 € TTC

Cession de parts sociales (*mise au point, rédaction, dépôt au greffe du Tribunal de commerce*) 2,5 % du prix de cession HT
(Avec un minimum de 600 € TTC)

Secrétariat juridique de société (*transfert de siège social, changement de gérant...*) 600 € HT
..... 720 € TTC

Approbation des comptes annuels (*rédaction des rapports de gestion, Procès-verbal d'assemblée générale annuelle, dépôt des comptes annuels au greffe du Tribunal de commerce*) 600 € HT
..... 720 € TTC

Dissolution et liquidation de société (*mise au point, rédaction, dépôt au greffe du Tribunal de commerce, publicité légale*) 1 200 € HT
..... 1 440 € TTC

Les honoraires en droit commercial

Cession de fonds de commerce
(*mise au point, rédaction compromis et rédaction cession fonds de commerce, formalités postérieures, publicités légales*) 3 % du prix de cession HT
(Avec un minimum de 1 400 € HT)

Bail commercial
(*mise au point, rédaction du bail, délivrance d'une copie exécutoire*) 1 mois de loyer HT
(Avec un minimum de 750 € HT)

Les honoraires pour les baux

Bail professionnel

(mise au point, rédaction du bail, délivrance d'une copie exécutoire) 1 mois de loyer HT
(Avec un minimum de 500 € HT)

Les honoraires en droit de la famille

Testament

(mise au point, fourniture d'un modèle de testament, dépôt au FCDDV, conservation au coffre)

Pour 1 testament : 50,00 € HT, soit 60,00 € TTC

+ frais de dépôt au FCDDV

Total des frais 72.19 € TTC

Convention de quasi-usufruit

(mise au point, rédaction de la convention de quasi-usufruit) 600,00 € HT
Soit 720 € TTC

Les honoraires de succession

Règlement des factures de succession par tranche de 10 factures 50,00 € HT
Soit 60 € TTC
(à compter de la cinquième facture)

Résiliation d'abonnement (Par abonnement) 30,00 € HT
Soit 36 € TTC

Licenciement de personnel de maison (Par procédure) 200,00 € HT
Soit 240 € TTC

Etablissement du compte de répartition 300,00 € HT
Soit 360 € TTC

Renonciation à la succession (Par renonciation) 150,00 € HT
Soit 180,00 € TTC

Formalités relatives aux contrats d'assurances-vie (par contrat) 50,00 € HT
Soit 60,00 € TTC

Honoraires de Négociation :

L'émolument de négociation se calcule comme suit :

- 5% HT soit 6% TTC jusqu'à 50.000,00 €
- 2,80% HT soit 3,5 % TTC au delà de 50.000 €, sur la différence.

Il sera supporté exclusivement par l'Acquéreur.

Honoraires de Gestion : (Fermage / Habitation / Commercial)

L'honoraire de gestion est fixé à 5% HT (6% TTC) du montant des loyers.

Honoraires Divers :

Etablissement procuration électronique	30,00 € HT Soit 36 € TTC
Etablissement état des lieux d'entrée / de sortie	100,00 € HT Soit 120 € TTC
Frais de déplacement	125,00 € HT Soit 150 € TTC
Remboursement de prêt sous seing privé.....	30,00 € HT Soit 36 € TTC
Rédaction d'un avenant (<i>charge acquéreur</i>)	100,00 € HT Soit 120,00 € TTC